



Voici les nouvelles consignes à appliquer au sein de notre résidence du <u>21</u> mars 2021 suite au confinement 7jours/7, en Confinement 7 jours sur 7, en mode « allégé » par rapport aux précédents, annoncé par Jean Castex ce jeudi 18 mars :

- Déplacements limités à 10 kilomètres, en étant bien sûr muni d'une <u>attestation</u>. Aucune limite dans le temps n'est établie, cette fois, le gouvernement confine « sans enfermer »
- Visites des proches possibles dans l'espace commun. En fonction du besoin d'aide à la personne, la famille peut accéder à votre logement après avoir rempli le formulaire de visite demandé au préalable à la direction. Dans le respect des gestes barrières et port du masque obligatoire y compris dans l'enceinte du logement, néanmoins les <u>visites promenades</u> à l'extérieur, dans les jardins... <u>sont à privilégier</u>.
- Ne sera maintenu dans la structure, que le passage des « soignants » médecins traitants, kinés,... et aides à domiciles pour actes quotidiens indispensables... avec information et protocole sanitaire de protection.

Les coiffeurs, livreurs, boulangers... ne sont plus admis dans la structure, au contact des résidents, pendant les quatre semaines à venir.

• Les animations collectives durant ces quatre semaines sont interdites. En revanche des animations personnalisées et à l'extérieur vous seront proposées.

Merci de votre compréhension,

L'équipe de l'Orée du Bois